

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2022
Séance du 6 octobre 2022**

N° 17

**Objet : Convention financière
avec la commune de Saint Julien
d'Asse pour la participation au
dévoisement du réseau d'eau
potable**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

La Commune de Saint Julien d'Asse souhaite le dévoiement du réseau d'eau potable situé au quartier des Espoulliers, du fait de l'interférence avec son aménagement de voirie. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, par délégation. Pour rappel, par délibération du 12 janvier 2022, le conseil a donné délégation de pouvoir à la Présidente pour conclure les délégations de maîtrise d'ouvrage dans les limites des crédits inscrits au budget et en l'absence de rémunération du délégataire.

Si le transfert des compétences Eau et Assainissement interdit le financement de tout travaux sur réseaux, une prise en charge de tout ou partie des coûts de dévoiement de réseaux par propriétaire de la voirie est admise à titre dérogatoire. Aussi, la participation financière de la Commune est estimée au montant prévisionnel maximum des travaux (5.800 € HT, soit 6.960 € TTC), qui se décomposent comme suit :

Dévoiement du réseau d'eau potable		
Désignation	Coût € HT	Coût € TTC
Travaux de terrassement (surlageur de tranchée et remblaiement)	3 450,00 €	4 140,00 €
Travaux de canalisation (fourniture et pose d'une canalisation PEHD sur 80 ml)	1 450,00 €	1 740,00 €
Raccordements d'extrémités sur réseau existant	500,00 €	600,00 €
Divers et imprévus	400,00 €	480,00 €
Total dépense	5 800,00 €	6 960,00 €

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport lors de sa séance du 6 septembre 2022.

Il vous est demandé :

- D'APPROUVER la convention jointe,
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer avec la commune de Saint Julien d'Asse la convention financière pour participation au dévoiement du réseau d'eau potable des Espoulliers à Saint Julien d'Asse.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Jacques MENS ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

18 OCT. 2022



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com